



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sanction minime

Val-de-Travers – Saint-Sulpice – BF 1564 – Quartier du Pont-de-la-Roche 2

Description de l'ouvrage : Installation d'une pompe à chaleur air/eau avec groupe extérieur

Affectation parcelle : ZAGR

Requérant(s) : Favre Dominique et Fabienne, Quartier du Pont-de-la-Roche 2, 2123 Saint-Sulpice

Auteur des plans : Leader Froid Arc Lémanique SA, Briffaz Adrien, Rte de Bellevue 11, 1029 Villars Ste Croix

SATAC : 119786

Décision spéciale : -

Affichage :

- Site internet communal : www.val-de-travers.ch → Vie quotidienne → Informations pratiques → Mises à l'enquête publiques.
- Hall du Service de l'Urbanisme, Grand-Rue 38 à Couvet (les plans sont à consulter au rez-de-chaussée de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous).

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal, « Opposition », Rue du Temple 8, 2114 Fleurier, jusqu'au **30 décembre 2024**.

Val-de-Travers, le 29 novembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAL

